

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

COLLECTIVITÉ RÉGIONALE DE **TADJOURAH**

PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
(PDR/Tadjourah)



Version finale

Octobre 2009

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
Préfecture de Tadjourah - Conseil Régional de Tadjourah



TABLE DES MATIERES

PRESENTATION	3
PREMIERE PARTIE : SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE GENERALE	3
I.1 Généralités	3
I.2 Administration régionale et locale	6
I.3 Profil des services et des structures socio-économiques	8
I.4 Dimensions de la pauvreté	15
I.5 Les principales contraintes	16
I.6 Les principales potentialités	20
DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL	23
II.1 Vision du développement	23
II.2 Axes stratégiques	23
II.3 Investissements	24
II.4 Stratégie d'investissement transversale	26

Liste des Cartes et Encadrés

- Carte 1 : La Région de Tadjourah et ses principales localités
- Encadré 2 : Le Centre d'Apprentissage Cardjin de la ville de Tadjourah
- Encadré 3 : La pêche à Tadjourah
- Encadré 4 : L'Association des Femmes de Tadjourah
- Encadré 5 : Les seuils de la pauvreté à Djibouti
- Encadré 6 : Etat des lieux en matière d'hydraulique rurale
- Encadré 7 : L'or blanc du Lac Assal
- Encadré 8 : La ville de Tadjourah et ses potentialités touristiques
- Encadré 9 : Capital social et organisation sociale traditionnelle à Tadjourah

Ce document a été préparé grâce au soutien technique et financier du *Programme d'Appui à la Décentralisation et aux Collectivités Locales (PADCL)*, financé par : le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) et l'Union Européenne (UE)



COLLECTIVITE REGIONALE DE TADJOURAH

PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL de TADJOURAH (PDR/Tadjourah)

PRESENTATION

01. Le *Plan de Développement Régional* de Tadjourah (PDR/Tadjourah) est l'instrument d'orientation stratégique du développement local de la Collectivité régionale de Tadjourah.

02. Ce PDR suit les indications générales de l'*Initiative Nationale pour le Développement Social* (INDS), établie par le gouvernement de la République de Djibouti. Avec la participation de personnes ressources extérieures, ce PDR a été produit par l'autorité régionale sur la base de l'ensemble des résultats issus de la concertation établie avec les représentants des services techniques déconcentrés et des communautés locales.

03. Le PDR/Tadjourah a une durée totale de 5 ans. Il est complété par un *Plan d'Investissement Pluriannuel* (PIP/Tadjourah) couvrant la période 2010-2014 (voir document séparé).

PREMIERE PARTIE : SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE REGIONALE

1.1 GENERALITES

Superficie, caractéristiques géomorphologiques et climat

04. Ensemble avec le District de Djibouti-ville et les régions d'Obock, Dikhil, Arta et Ali-Sabieh, la Région de Tadjourah constitue l'une des cinq régions de la République de Djibouti.¹ Elle a une superficie totale de 7.300 km², correspondant à environ 31% du territoire national.²

05. Comme le reste du pays, la Région connaît une saison pluvieuse de novembre à avril. Les mois de mai, juin, et octobre sont les plus secs.

06. La Région compte un littoral long de plus d'une cinquantaine de km. Elle est constituée en bord de mer par un ensemble de plages et de platiers abrasés dans des massifs coralliens. La zone boisée du massif des Mablal, culminant à plus de 1.000 m et abritant la deuxième forêt du pays, constitue sa frontière naturelle avec la région d'Obock.

07. Le territoire régional est traversé par une chaîne montagneuse, avec les deux massifs du Goda et du Mablal. Il s'agit d'une région de montagne avec des altitudes qui varient entre 600 à 1.783 m., à laquelle l'altitude combinée aux influences maritimes confère un climat spécifique, avec des précipitations nettement supérieures à la moyenne nationale (environ 400 mm contre 150 mm.) et un étagement du peuplement végétal. Ces conditions expliquent et rendent possible l'existence et la prédominance de l'élevage bovin dans le Goda et le Mablal.³

08. La région dispose un réseau de transport assez dense, qui comprend, entre autres, deux routes bitumées, à savoir 'la route de l'unité' (RN 9), reliant le chef lieu de la région à la capitale

¹ Sa location géographique: N 11° 31' 20" E 42° 50' 31"

² La superficie de la République de Djibouti est de 23.600 km².

³ Voir: O. Belbéoch -Y. Charbit - H. Houssein (2008) '*Population de Djibouti. Recherches sociodémographiques*' (Paris, L'Harmattan).

(178 km) et la nouvelle route reliant Tadjourah-ville à la ville d'Obock (71 km).⁴ Une autre route (RN 11) relie le chef lieu à Randa (goudron dégradé). Il y a enfin plusieurs pistes régionales, comme celles qui relient Randa à Dorra et à Assa Gueyla. Par ailleurs, en octobre 2009 un 'ferry' a commencé des services réguliers (deux fois par semaine) entre Djibouti-ville et Tadjourah : don du gouvernement du Japon, ce ferry peut transporter environ 150 passagers et une dizaine de voitures.

Population

09. La population de la Région peut être estimée à environ 75.000 habitants ⁵ (soit un peu plus de 11.000 ménages).⁶ Cette population constitue ainsi environ 10% de la population nationale, mais plus de 37% de la population nationale vivant à l'extérieur de la ville de Djibouti. ⁷

10. La plus grande concentration de la population se trouve dans la ville de Tadjourah et sa périphérie, avec une population estimée à environ 15.000 personnes (soit environ 20% de la population régionale totale). La population de l'ensemble de la sous-préfecture de Dorra peut être estimée à environ 22.000 habitants (cette sous-préfecture ayant elle seule une superficie d'environ 2.400 km²), celle de la sous-préfecture de Randa et Adaylou à environ 20.000 habitants et celle de la sous-préfecture du Lac Assal à environ 11.000 habitants.

11. Le taux annuel d'accroissement de la population de la Région devrait correspondre au taux national, à savoir environ 2,8%. La proportion de la population des moins de 25 ans serait d'environ 54% (il y aurait, ainsi, environ 40.000 jeunes). Comme partout dans le pays, les taux d'analphabétisme sont très élevés (l'analphabétisme féminin étant deux fois plus important que chez les hommes dans la tranche d'âge de 20 à 40 ans).

12. La Région est composée de quatre centres habités majeurs, à savoir la ville de Tadjourah et les localités de Randa, Lac Assal et Dorra (voir Carte 1), et d'un ensemble de villages et de campements.

Principales caractéristiques des localités de la région

13. Le village de Randa, situé à environ 30 km de la ville de Tadjourah et à environ 900 mètres d'altitude, est la principale agglomération de la zone du Mont Goda. Le village, entouré de montagnes, jouit d'un climat doux et agréable. Les principales sous-localités sont : les villages d'Ewali, de Bankoualeh, d'Ardo, de Bobo Af, de Boli et plusieurs campements (Asgoumati (Illaysa), Dathougoub, Hamboka, Lagalène, Amaylaf, Hallou, Garrassou, Menguelle, Boli 2 et Boli 3). On estime le nombre d'habitant de la localité entre 3.500 et 5.000 personnes, suivant les saisons.

14. Située à l'Ouest de la région de Tadjourah, la localité de Dorra, chef-lieu de la sous-préfecture, connaît un climat austère, caractérisé par l'aridité, des températures fluctuant entre 30°C (hiver) et 50°C (été), et une pluviométrie très faible. On y distingue deux types d'habitat: (i) la maison en dur (par exemple à Dorra-village, Malaho, Balho), et (ii) la maison traditionnelle. Au-delà du village de Dorra, il y a tout un chapelet de villages et campements bien distribués dans un rayon de 20-40 km. de la localité de Dorra. Les pistes reliant le chef-lieu de la sous-préfecture et ces villages sont très dégradées.

15. La localité de Debné-Mabla, dans la partie orientale de la région de Tadjourah, a une superficie très réduite. C'est la seule localité qui ne dispose pas d'une structure administrative

⁴ La route a été financée pour 4,7 milliards Fdj par le 'Fonds Arabe de Développement Economique' (FADES).

⁵ D'après les estimations faites par le Conseil Régional.

⁶ Etant donnée la taille moyenne des ménages djiboutiens de 6,6 personnes.

⁷ En attendant les résultats du recensement officiel, la population djiboutienne totale peut être estimée à 712.000 personnes, dont environ 586.000 personnes (soit 86%) vivant dans l'agglomération urbaine de Djibouti-ville et 186.000 personnes (soit 26%) vivant à l'intérieur du pays (source : *Rapport du Développement Humain des Nations Unies*, 2004).

propre (sous-préfecture), malgré l'importance relative de sa population (environ 5.000 habitants). Elle se trouve sur la route reliant Tadjourah à Obock. Dans toute cette zone, c'est l'habitat traditionnel qui prévaut. La localité comprend deux sous-zones:

- (i) Une sous-zone côtière disposant d'une façade maritime sur plus de 20 km. Cette zone comprend trois agglomérations principales (Ad-Bouya, Rayssali, Dalay), dont la distance maximale de la ville de Tadjourah est de 15 km;
- (ii) Une sous-zone montagneuse, avec un climat relativement plus frais, et une végétation d'acacias et autres arbustes. Cette zone comprend un nombre plus grand de villages ou agglomérations (les plus importants étant ceux de Garbanaba, Gal-Ela, Sismo, Aïri, Terdo, Debné et Ripta), dont la distance de la ville de Tadjourah est comprise entre 30 et 50 km

Carte 1 : La Région de Tadjourah et ses principales localités



Principales données :

Surface : environ 7.300 km²
Population : environ 75.000 personnes
Densité : environ 10 hab/km²

Principaux centres :

Préfecture de Tadjourah : env. 22.000 hab.
Sous-préfecture Dorra : env. 22.000 hab.
Sous-préf Randa et Adaylou : env. 20.000 hab.
Sous-préfecture Lac Assal : env 11.000 hab.

Principales distances :

Entre Tadjourah et Djibouti : 1 heure (mer)
Entre Tadjourah et Djibouti : 178 Km (route)
Entre Tadjourah et Dorra : 75 km
Entre Tadjourah et Randa : 30 Km
Entre Tadjourah et Lac Assal : 70 Km
Entre Tadjourah et Adaylou : 30 Km

16. Le village d'Adaylou est situé à environ 70 km de la ville de Tadjourah. Le nombre de ses habitants varie entre 4.500 et 5.000 personnes selon les saisons. Tout son territoire jouit d'un environnement naturel qui est propice à l'agriculture, l'élevage et le tourisme. On y trouve des jardins d'arbres fruitiers (bananiers, manguiers, goyaviers), comme aussi des dattiers (par exemple au village de Guirorri). L'habitat est essentiellement constitué de maisons en dur dans les villages d'Adaylou et d'Assa-Gueylla, et d'habitat traditionnel (*toukouls*, *daboyta*) ailleurs. Les principales sous-localités sont : Assa-Gueylla, Silal-mia, Adoyla, Miyoye, Guirorri, Gowa, Garbaad-Boddah et Ableaf.

17. La localité de Lac Assal est située à une quarantaine de kilomètres au sud du chef lieu de la région, Tadjourah-ville. La localité présente un paysage aride et austère. Elle constitue la partie centrale du fossé d'effondrement de l'Afar qui descend à 153 mètres au dessous du niveau de la mer. Un verrou volcanique sépare le Lac Assal et le Goubbet al Kharâb. La localité se situe à

proximité de la banquise du sel d'où elle tire son toponyme. Elle est traversée par la route nationale n. 10 - la route dite 'de l'unité' reliant le nord au sud du pays. La localité a été érigée récemment au statut de sous-préfecture. Son habitat est dispersé, fait essentiellement de *toukouls* (habitats traditionnels construits avec de la paille et du bois) et de rares constructions en dur. Une société d'exploitation du sel (*Salt Investment*) est installée dans la localité, favorisant son extension et un certain dynamisme socio-économique. Les principales sous-localités qui y sont rattachées sont Sagallou, Grelenlé, Gallina, Wéa, Itky.

Economie régionale

18. L'élevage de bovins, de chèvres et de dromadaires, les activités agricoles dans des périmètres irrigués et la pêche artisanale sur toute la longueur du littoral constituent les trois piliers centraux traditionnels de l'économie régionale. On estime même qu'environ 65% des ménages pratiquent une quelconque forme d'élevage d'animaux. A cela s'ajoute traditionnellement l'extraction du sel (Lac Assal) et le commerce caravanier de sel et, depuis une époque plus récente, l'industrie touristique.

19. A l'instar de la région d'Obock, la région de Tadjourah a été affectée lors des événements de 1991 et de nombreuses infrastructures (surtout portuaires et piscicoles) ont été détruites.

I.2 ADMINISTRATION REGIONALE ET LOCALE

Limites territoriales

20. Comme pour toutes les régions, les limites territoriales de la Région de Tadjourah ont été établies en 2003 par un Arrêté du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), validé successivement par le Conseil des Ministres.⁸

Préfecture

21. Depuis 2003, la Région comporte, d'un point de vue administratif, une préfecture (dont le chef-lieu est la ville de Tadjourah) et quatre sous-préfectures (à savoir Randa, Lac Assal, Adaylou et Dorra). Le préfet,⁹ ensemble avec ses deux préfets adjoints et ses quatre sous-préfets (basés à Assal, Randa, Adaylou et Dorra), représente l'Etat et est garant de la sécurité et de l'ordre publique. Selon les lois administratives djiboutiennes, la préfecture assure différents services à la population (services de cartes d'identité et cartes d'électeurs, coordination de la sécurité avec la Police Nationale, la Gendarmerie, l'Armée et la Douane, ainsi que la gestion de la voirie et des domaines).

22. La ville de Tadjourah, chef-lieu de la préfecture, a une population totale qui peut être estimée à environ 15.000 habitants. Elle comporte 12 quartiers repartis dans quatre zones géographiques :

- Zone Nord : quartiers de Yomatara et Gablassan,
- Zone Sud (centre) : quartiers de Galaato, Shahrarito (au bord de la mer), Plateau, Harak, Palmeraie, Cité Alwan et Elamo,
- Zone Est: quartier de Marsaki
- Zone Ouest: quartiers de Fiha et Agraffe

23. La préfecture utilise les services d'un total de 83 personnes, dont 73 temporaires et 10 conventionnés. Parmi eux, le Trésorier payeur régional est chargé de collecter les impôts (patentes, timbres) des redevables, de gérer le budget de la région en partenariat avec l'ordonnateur (Préfet)

⁸ Arrêté n. 2003-0278/PR/MID portant création d'un nouveau arrondissement et délimitant les circonscriptions administratives.

⁹ Le Préfet actuel est M. Abdourazak Daoud.

et de régler les salaires du personnel de la Préfecture (les agents temporaires). La sous-préfecture de Randa, par exemple, emploie 6 personnes, à savoir : 1 chef de poste, 2 agents pour l'état civil et 3 gardiens. Un poste de police créé en 2002 n'est pas opérationnel. Les locaux de la Gendarmerie Nationale ont été réhabilités récemment.

24. La Préfecture dispose d'un parc automobile de 2 voitures de fonction et d'un patrimoine immobilier d'une cinquantaine de logements de fonction et deux bâtiments historiques (préfecture et résidence du préfet).

25. La dotation budgétaire de la préfecture est un peu plus de 2 millions de Fdj par mois, distribuée de la manière suivante : environ 257.000 Fdj pour le fonctionnement, 416.000 Fdj pour la voirie et le réseau et 1,4 million Fdj pour les travaux d'entretien des voies urbaines.

26. Les principaux services déconcentrés présents dans le chef-lieu sont ceux de l'Agriculture, Santé, Education, Equipement et Transports, Promotion de la Femme, Jeunesse, et Habitat. La Poste de Djibouti dispose aussi d'une antenne régionale (pour assurer des services de messagerie postale et de transfert d'argent).

Collectivité régionale

27. La Collectivité, établie en 2003, dispose d'un *Conseil régional*, ayant un pouvoir délibératif,¹⁰ constitué de 22 conseillers issus des élections de 2006 (dont 3 femmes), dont 18 appartenant au parti politique RPP, 3 au FREUD et 1 à l'UPR. Les conseillers sont originaires des différentes zones (en raison d'un conseiller pour mille électeurs inscrits). Le Conseil délègue une partie de ses attributions à une Commission permanente.

28. Le *Bureau exécutif* est composé de 5 membres, à savoir un Président et un Vice Président (une femme) ainsi qu'un Secrétariat exécutif (un Secrétaire Exécutif, un premier secrétaire et un deuxième secrétaire).¹¹ Comme toutes les autres collectivités djiboutiennes, la région de Tadjourah dispose d'un bâtiment neuf, équipé en matériels informatiques et bureautiques.

29. Les activités du bureau exécutif portent sur la mise en œuvre des délibérations de l'assemblée régionale. Depuis le 21 mai 2008,¹² le bureau s'occupe aussi de la délivrance des actes d'Etat Civil (actes de naissance, fiches individuelle, actes de décès, certificats d'indigence, le service de la voirie et enlèvements des déchets, la gestion des marchés, la délivrance des permis de conduire, la présidence du tribunal 1^{er} et 2^{ème} degré, l'entretien des rues et places publiques et la gestion du domaine public.

30. La Collectivité bénéficie des services de 5 agents, dont un secrétaire de direction.¹³ Le budget annuel de la collectivité régionale est d'environ 16 millions Fdj (alloués par le Ministère des Finances), utilisés exclusivement pour le fonctionnement. Cette dotation, qui est gérée par le Ministère des Finances par le biais du service du Trésor national, sert au paiement des indemnités des responsables du Conseil, comme aussi des indemnisations des conseillers régionaux (participation aux cinq réunions annuelles mandataires de l'assemblée).¹⁴

31. Tout récemment (Août 2009), la Collectivité a mis en place un *Comité de Coordination du Développement Régional* (CCDR), en charge de coordonner l'ensemble des initiatives de développement entreprises sur le territoire régional. Le CCDR regroupe les représentants de

¹⁰ Le Conseil se réunit quatre fois par an.

¹¹ Actuellement, le président de l'Assemblée régionale de Tadjourah est M. Daoud Alwan Daoud et la Vice-présidente Mme Aicha Abdoukader Houmed. Le Secrétaire exécutif est M. Hassan Houssein Omar.

¹² Source : Procès verbal de transfert de compétences du 21 mai 2008.

¹³ Le poste de 'juriste' est actuellement vacant.

¹⁴ En raison de 20.000 Fdj par conseiller et par réunion.

l'ensemble des acteurs institutionnelles locaux (la Préfecture, le Conseil Régional, les services techniques déconcentrés, les structures associatives, le secteur privé).

32. Pour assurer ses propres tâches, le Conseil Régional collabore avec la Préfecture (le préfet assurant, selon la loi djiboutienne, la tutelle de la Collectivité). Il entretient aussi une étroite relation avec un certain nombre d'entreprises privées et associations (Usine de l'Eau de Tadjourah, Coopérative des Pêcheurs de Tadjourah, etc.).

33. La Collectivité a mis en place des commissions spécialisées dans les domaines suivants :

- Développement économique,
- Environnement et gestion des ressources naturelles,
- Santé et action sociale,
- Education, alphabétisation et formation professionnelle,
- Voirie assainissement et gestion de marché,
- Jeunesse, sport, loisir et promotion des langues nationaux,
- Finance et budget et passation des marchés,
- Relation extérieur avec les bailleurs de fonds et coordination inter-régionale,
- Planification et aménagement du territoire (urbanisme et habitat),

I.3 PROFIL DES SERVICES ET DES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES

I.3.1 Education

34. La responsabilité de la gestion et du fonctionnement de toutes les activités régionales en matière d'éducation revient à la Direction Régionale de l'Education (DRE). Cette direction veille aussi au bon fonctionnement des établissements et du personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (MENESUP).

35. La DRE a été créée en 2006. Elle dispose actuellement des services du personnel suivant : un directeur régional, 6 conseillers pédagogiques et 1 secrétaire de direction, comme aussi deux gardiens et une femme de ménage. On compte également un total de 75 agents pour l'entretien et la préparation des repas des cantines scolaires des écoles de la Région.

36. Pour l'ensemble des établissements primaires de la région dans son ensemble, on compte une centaine d'enseignants.

37. La ville de Tadjourah, chef-lieu de la région dispose des établissements scolaires suivants :

- Trois établissements primaires,
- Un Collège d'enseignement Moyen (CEM), avec un total de 1.335 collégiens
- Un lycée secondaire (avec 480 élèves) – (le CEM et le lycée ayant un total de 97 professeurs).

38. Les principaux partenaires techniques et financiers de la DRE sont les suivants :

- Les agences du système des Nations Unies, en particulier : le PAM qui assure l'approvisionnement en denrée alimentaire des cantines de la région ; et l'UNICEF, qui finance l'adduction d'eau des écoles et la distribution des kits scolaires
- L'USAID, l'Agence Française de Développement (AFD), l'Armée Américaine et les Forces Françaises stationnées à Djibouti (FFDJ) pour la construction ou la réhabilitation d'écoles.
- A ces partenaires s'ajoute la Présidence de la République, qui alimente la caisse destinée à financer l'amélioration qualitative et quantitative des repas des élèves.

39. La localité de Randa dispose d'une école primaire. Depuis la rentrée 2007, cette même école opère aussi comme collège d'enseignement moyen (CEM). Dans le passé, l'école de Randa a bénéficié de l'aide de plusieurs organisations pour réhabiliter ses bâtiments et son équipement - la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (pour l'extension de 3 classes), la Coopération allemande (pour la construction de 2 latrines), l'Armée Américaine (pour la construction d'un mur de protection) et la Coopération Française.

Encadré 2 : Le Centre d'Apprentissage Cardjin de la ville de Tadjourah

La Mission catholique de la ville de Tadjourah a créé depuis 1983 le 'Centre d'Apprentissage Cardjin'. Placé sous la direction de 'Frères des Ecoles Chrétiennes' (une congrégation religieuse), le centre dispense une formation technique et professionnelle à des garçons dont l'âge varie entre 14-20 ans (niveaux CM2 et exclus du système scolaire normal).

La formation concerne les disciplines suivantes : mécanique auto, électricité, menuiserie, maçonnerie et plomberie, pour un cycle de formation de 3 ans. On peut estimer que jusqu'à présent le Centre aurait formé environ 500 ouvriers qualifiés (qui travaillent maintenant pour les entreprises publiques et privées), en dotant ainsi la région de Tadjourah d'un capital humain techniquement très qualifié.

Suite à la réforme du système scolaire promue par le gouvernement, le nombre d'élèves potentiels du centre a fortement diminué. Cela a poussé les responsables du Centre à accueillir désormais les élèves de niveau 3^{ème} du collège exclus du système scolaire. De nouveaux sujets d'enseignement sont introduits (par exemple, 'informatique').

40. Dans la localité de Dorra, il y a une école primaire avec 6 classes, pour environ 200 élèves encadrés par 4 enseignants. Dans la même sous-préfecture de Dorra, le village de Balho dispose d'une école primaire avec 4 enseignants (dont l'un de langue arabe) et environ 200 élèves (originaires du village lui-même et de campements environnants situés jusqu'à 3-4 heures de marche à pieds) - l'école de Balho a bénéficié d'un financement de l'AFD pour sa construction et équipement, y compris une cantine, un dortoir, des latrines et un logement de fonction. Enfin, l'école de Moudo compte environ 200 élèves originaires du village et des campements environnants.

41. La localité de Dabné-Mabla dispose de 4 écoles implantées dans les quatre villages de Ad-Bouya (dans la zone côtière), et Ripta, Debné et Gal-Ela (dans la zone montagneuse).

- La construction de l'école du village d'Ad-Bouya a été financée par l'Agence Française de Développement (AFD) (dans le cadre du 'Programme d'Appui à l'Ecole Fondamentale (PAEFD)). Elle comprend 4 salles de classes, une cantine, deux latrines, deux logements de fonction et un puits (équipé d'un panneau solaire pour l'électrification de l'école et le pompage de l'eau) - l'école ne dispose pas d'un dortoir, mais assure aux enfants trois repas par jour. Trois enseignants assurent l'éducation d'environ 90 élèves.
- La construction de l'école de Ripta date de l'époque coloniale (elle a pu bénéficier de plusieurs réhabilitations). Avec environ 60 élèves, l'école compte 5 instituteurs. L'école n'a pas de dortoir, mais elle est en mesure d'assurer des repas quotidiens à tous les enfants. Les élèves sont, pour la plupart, originaires des campements environnants, en particulier de la zone de Daïmoli, situés à un maximum de deux heures de marche à pied.

- L'école primaire de Debné est fonctionnelle depuis seulement deux ans (réalisée par l'AFD dans le cadre du PAEFD). Elle compte 47 élèves originaires du village et des campements voisins (zones de Terdo et Harka, par exemple). L'école ne dispose pas d'eau courante ni de réfectoire ou de dortoir.
- L'école de Gal-Ela compte un total de 81 élèves, dont 58 garçons et 23 filles. Elle n'a pas d'eau courante ni d'électricité. Elle a cependant 2 salles de classe et un logement de fonction.

42. La localité d'Adaylou dispose d'une école primaire, avec 170 élèves originaire d'Adaylou et ses villages environnants. Il y a 4 enseignants, dont un en langue arabe. L'école d'Adaylou est fréquentée aussi par environ 80 enfants du village d'Adoyta (où il n'y a pas d'école) – ces enfants devant parcourir environ 20 km pour s'y rendre chaque jour. Le village de Guirorri, situé à à 20 km d'Adalylou, par contre, dispose depuis peu d'une école primaire (financée par l'AFD dans le cadre du PAEFD déjà mentionné), fréquentée par une centaine d'élèves (dont une quarantaine de filles)– cette école comprend de 3 classes, mais n'a pas de dortoir ni de clôture.

43. Dans la sous-préfecture de Lac Assal, il y a une école primaire à Sagallou (avec environ 160 élèves, dont les trois-quarts sont des garçons originaires du village et de hameaux environnants), et deux écoles communautaires (pour une instruction de base) à Gallina et (à partir de 2009-1010) à Lac Assal.

I.3.2 Santé

44. Tadjourah constitue l'une des cinq Régions Sanitaires du Ministère de la Santé - une 'Région Sanitaire' ayant le mandat de veiller au bon fonctionnement des services de santé fournis aux populations.

45. Au niveau du Centre Médical Hospitalier (CMH) de la ville de Tadjourah, on compte : 6 médecins généralistes, 9 infirmiers diplômés d'Etat, 1 gestionnaire, 2 pharmaciens et 2 laborantins. Le CMH dispense des services de médecine (surtout médecine générale, pédiatrie et maternité).

46. Le CMH dispose d'un budget de 500.000 Fdj reparti comme tel : 100.000 Fdj pour le carburant, 200.000 fdj pour la nourriture, et 200.000 pour l'entretien.

47. Les cas pathologiques les plus courants dans la Région concernent les maladies respiratoires, les diarrhées (dues surtout à la malnutrition et à la pollution de l'eau potable), les anémies et les maladies cardio-vasculaires. Chez les enfants, le cas les plus communs sont la bronchopneumonie et la toux ainsi que la diarrhée et d'autres conséquences du manque d'hygiène, et la malnutrition. Des cas pathologiques spécifiques affectent les femmes – ils sont liés à la fatigue des tâches quotidiennes (corvée d'eau, ramassage de bois, entre autres).

48. Dans la localité de Randa, il ya un poste de santé pour des soins primaires : consultations, nutrition, maternité et consultations prénatales, et vaccinations. Le poste compte sur les services d'un infirmier major, une aide infirmière, une matrone et deux agents communautaires. Par rapport à ses infrastructures, le poste de santé dispose d'une salle d'hospitalisation (avec 5 lits), une salle de consultation, une salle d'observation (dont une partie sert aussi pour les petites chirurgies, un salle de maternité (avec 4 lits), un centre nutritionnel ou PMI (qui accueille des patients souffrant de malnutrition modérée ou sévère). Le personnel du poste de santé de Randa opère environ 20-30 consultations par jour (soit une moyenne mensuelle de 750 consultations) et 6-7 accouchements par mois.

49. Le village de Dorra, chef-lieu de la sous-préfecture, dispose d'une seule structure sanitaire qui date de l'époque coloniale. Ce poste sanitaire a la particularité de disposer d'un bloc antituberculeux pour une prise en charge primaire gratuite des malades, équipé d'un laboratoire.

Le poste de santé bénéficie des services de 9 agents (2 infirmiers, 1 laborantin, 1 sage femme, 2 agents communautaires de santé, et d'agents en charge de l'hygiène et du gardiennage). Le nombre des consultations journalières varie entre 20 et 30 (pour des populations de nomades dont les campements sont à 3-4 heures de marche. Un projet de l'USAID a permis de réhabiliter les structures du poste sanitaire.

50. Dans la sous-préfecture de Lac Assal, il y a un seul poste de santé à Sagallou (pas d'électricité et pas de véhicule pour les évacuations d'urgence).

51. La localité de Dabné-Mabla dispose d'un seul poste de santé implanté à Ripta (depuis mars 2009). Une grande partie de la population est toujours obligée à aller utiliser les services médicaux de Tadjourah-ville. Ce poste de santé, avec un personnel de 3 personnes (dont un aide-infirmier et deux agents communautaires) dispose d'une salle de consultation, une pharmacie, une salle d'accouchement (avec un lit) et d'une maternité (de 2 à 4 lits. Les services médicaux se limitent aux consultations des adultes et des enfants, les accouchements et la récupération nutritionnelle (le nombre de consultations journalières varie entre 10 et 20).

52. Il y a un poste de santé dans le village d'Adaylou, pour une prise en charge des soins préliminaires (consultations, suivi nutritionnel, maternité et consultations prénatales et vaccinations). Le centre compte deux aide-infirmiers, une matrone et deux agents communautaires. Il y a en moyenne 25 consultations par jour et 6 accouchements par mois. Le poste de santé couvre beaucoup des villages de la localité (comme Miyoye, Gowa). Dans certains villages qui n'ont pas de postes de santé, comme Miyoye, il y a une ou deux matrones en charge d'assister les accouchements), mais elles ne disposent pas de matériel approprié.

I.3.3 Agriculture, Elevage et Pêche

53. A Tadjourah, comme dans les autres régions djiboutiennes, il y a, depuis 2003, une Sous-direction régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, à la suite de la réorganisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer chargé des Ressources hydrauliques (MAEM-RH). Le sous-directeur régional ¹⁵ est chargé de la mise en œuvre, du suivi et évaluation des actions entreprise par le ministère et ses partenaires dans la région de Tadjourah.

54. La sous-direction est composée de 6 agentes experts, dont un sous-directeur, un coopérant marocain (dans le cadre du PSSA; Coopération Sud-Sud), un chef de section d'élevage, un infirmier d'élevage et un technicien hydraulique et un ouvrier Agricole).

55. Le SDR dispose d'un véhicule octroyé par la Direction de l'Eau en partenariat avec l'UNICEF dans le cadre du '*Projet de lutte contre la sécheresse en 2007*'. Le SDR dispose d'un local, équipé en matériel informatique.

56. La région de Tadjourah est divisée en trois zones agricoles :

- Une zone côtière (qui comprend, entre autres, les villages de Sagallou, Kalaf, Ambabo) avec des palmiers et des cultures maraichères,
- Une zone de montagne, dont les principales cultures sont les oignons, les mangues, les goyaves,
- Une zone de plaine (qui comprend, entre autres, les villages de Weima et Adaylou), avec notamment la culture d'arbres fruitiers.

57. En vertu d'un climat propice, plusieurs zones sont favorables à l'agriculture, avec une bonne production de fruits (mangues, bananes, goyaves), ainsi que de pastèques, dattes, oignons et

¹⁵ L'actuel sous-directeur est M. Abdallah Bourhan.

tomates. Dans la zone de Randa, par exemple, il y a une centaine de petits exploitants. A proximité de forages (comme par exemple à Andaba, Dorra et Hagandé), il y a le développement de petits périmètres agro-pastoraux. On dénombre dans la région un total d'environ 400 jardins (pour un peu plus de 210 hectares).

58. L'élevage du bétail est traditionnellement pratiqué sur tout le territoire de la Région (par environ 65% de la population rurale), malgré les problèmes causés par le manque d'eau.

59. La pêche est pratiquée surtout par les populations de la ville de Tadjourah (voir Encadré ci-dessous). Ailleurs, dans les autres localités, le manque de savoir-faire, l'absence d'encadrement et, surtout, le manque d'équipement n'ont pas permis à la population de développer les potentialités de ce secteur.

Encadré 3 : La pêche à Tadjourah

On peut estimer que la production piscicole régionale (tonnes des débarquements annuels) constitue entre 8% et 17% des potentialités halieutiques (respectivement pour les poissons démersaux et grands pélagiques et les petits pélagiques).

A Tadjourah aussi, comme ailleurs à Djibouti, la majorité des pêcheurs (95%) utilise des embarcations de 6 à 8 m. de long, en fibre de verre équipées de moteurs hors-bord de 25 à 40 chevaux, dont l'équipage varie entre 3 et 4 pêcheurs. Les principales méthodes de captures sont la pêche à la ligne à main pour la capture des poissons démersaux, la pêche au filet maillant pour les poissons pélagiques, la pêche à l'épervier pour les crevettes.

Les pêcheurs artisanaux constituent le groupe le plus pauvre de la population. Leurs conditions de vie n'ont pas évolué et leur intégration sociale reste très fragile. La population des pêcheurs est assez hétérogène. La pêche artisanale a disposé de peu d'appui en termes d'actions d'appui en matière d'innovation technique et technologique.

La grande majorité des pêcheurs fréquente uniquement les sites qui se trouvent dans les espaces traditionnels - les pêcheurs de la région du nord se déplaçant pour vendre leurs poissons à Djibouti, lieu où s'effectue 90% du commerce du poisson. Pour la totalité des pêcheurs professionnels la pêche constitue la source de revenus principale, voire même unique. Les gains de la pêche sont très aléatoires et variables en fonction des saisons et des sorties -certaines sorties ne permettant même pas de couvrir les frais d'essence et de glace.

[Source : NEPAD-FAO, Profil de projet d'investissement « Appui aux initiatives locales de développement de la pêche artisanale » Mai 2005]

I.3.4 Promotion de la femme

60. En matière de promotion féminine, un Bureau Régional Genre (BRG), sous-direction du Ministère de la Promotion de la Femme (MPF), existe à Tadjourah depuis le 25 juin 2009 (inauguré par Madame la Ministre de la Promotion de la Femme). Ce Bureau est chargé de la mise en œuvre de la politique de promotion du genre au niveau régional, et, par conséquent, assure le suivi et la supervision de toutes les activités initiées par le MPF.

61. Parmi les principales initiatives entreprises par l'antenne de Tadjourah dans le cadre de cette politique on rappellera les activités suivantes :

- Construction des puits cimentés dans quatre localités, à savoir : Ardo, Ewali, Garassou et Terdo. L'objectif de cette initiative est de rapprocher l'eau des familles, tout en soulageant le travail des femmes (en réduisant sensiblement les distances qu'elles doivent parcourir quotidiennement pour chercher l'eau).

- Organisation d'activités de sensibilisation de la population en collaboration avec les associations de la société civile (par le biais, par exemple, des séminaires sur les problèmes de la mutilation génitale féminine ou sur les droits humains).
- Ouverture prochaine d'une antenne de la Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit (CPEC) à Tadjourah ville (projet de l'ADDS). La CPEC est le fruit d'une politique gouvernementale qui vise à réduire le chômage et accroître le revenu des ménages les plus démunis.¹⁶ Les secteurs d'activités financés qui seront financés par la CPEC sont l'artisanat, l'agriculture, le commerce la pêche et les activités de transformation de produits alimentaires de base.

Encadré 4 : L'Association des Femmes de Tadjourah

L'Association des Femmes de Tadjourah (AFT), créée en 1999, montre un grand dynamisme et savoir-faire dans le domaine de l'artisanat traditionnel. L'association, constituée en grande partie par des femmes analphabètes, a contribué à créer les conditions permettant un engouement pour le travail d'artisanat et un renouvellement des pratiques artisanales traditionnelles, non seulement dans la région, mais aussi dans le pays entier. L'AFT démontre le fait que l'artisanat djiboutien doit être considéré à la fois comme un instrument économique, une réalité culturelle et un processus social.

L'AFT compte environ 400 membres (la présidente de l'association est aussi députée de la région).¹⁷ Elle dispose de deux locaux (un local à Tadjourah et un autre à Djibouti) - la réhabilitation du local de l'association ayant été réalisée grâce à un fond canadien. Afin de faire connaître les produits, l'AFT a entamé plusieurs expositions/vente, notamment au Sheraton Hôtel, Sémiramis, Aéroport etc. Aussi AFT a participé à de nombreuses foires internationales en France, Dubaï, Japon, Afrique du Sud, Ethiopie et l'Erythrée.

Dans le cadre de renforcement du circuit de commercialisation, l'AFT a créé, grâce à l'appui du 'Bureau de Réhabilitation', un site Internet (*), qui présente l'association et ses activités, ainsi que ses principaux produits artisanaux (nattes, sandales, cadres, et vanneries porte-bijoux, etc.). L'association a aussi ouvert une boutique/centre d'artisanat à Djibouti ville.

Parallèlement, en vue d'accompagner la politique du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté et la promotion féminine, l'AFT a appuyé des cours d'alphabétisation (initiés aussi par le 'Foyer Social') et des formations de couture et broderie ainsi que des activités génératrices de revenus. Dans le domaine de la santé, des actions de sensibilisation contre les VIH/Sida et MGF ont été entreprises en collaboration avec CARITAS. Dans le domaine de l'éducation, l'association a appuyé la création d'une école communautaire dans la zone de Dafenaytou (qui compte aujourd'hui environ 200 élèves)

(*) Voir le site Internet <http://www.tadjourah.dj/>

I.3.6 Eau (ONEAD)

62. L'Office National des Eaux et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD) dispose à Tadjourah d'une équipe de 13 agents, supervisés par un chef d'agence régionale, dont la mission de fournir l'eau dans les zones dans la ville de Tadjourah.

¹⁶ La première pierre du CPEC a été posée par S.E. M. Mohamed Ahmed Awaleh, secrétaire d'Etat chargé de la solidarité nationale, au début du mois de Septembre 2009.

¹⁷ Mme Hasna Hassantou.

63. Tadjourah compte un total de 600 branchements, desservant, selon les estimations, un total de 4.000-5.000 personnes (dont plusieurs ne payent cependant pas les abonnements).

64. La sous-préfecture de Dorra compte plusieurs forages (certains parmi eux étant équipés en panneaux solaires ou groupes électrogènes), puits (en plus ou moins bon état), citernes enterrées. Le village de Dorra dispose d'un système d'adduction d'eau, avec des bornes fontaines alimenté par deux forages (le forage bénéficie d'une dotation de carburant de 200 litres de la Préfecture). Le village d'Andaba dispose aussi d'un forage fonctionnant au carburant - un projet d'équipement en énergie solaire est prévu dans le cadre du projet hydraulique rurale de l'UNICEF. Le même village dispose aussi de 3 retenues d'eau. Des citernes enterrées se trouvent dans le secteur de Madgoul. Les populations qui vivent dans les secteurs de Balho et Malaho s'approvisionnent en eau à partir de retenues d'eau qui avaient été créées dans les années 1990.

65. Toute la zone côtière de Dabné-Mabla est particulièrement frappée par le manque d'eau. Les populations doivent entreprendre de longues corvées à la recherche de l'eau nécessaire pour la consommation des familles et des animaux. Certains campements se sont déplacés sur la route Tadjoura-Obock et sont ravitaillés par les camions citernes de la Préfecture ou de la société (yémenite) chargé de la construction de la route - avec la fin des travaux ce système temporaire de ravitaillement (qui est par ailleurs peu hygiénique) pourrait être remis en question.

66. Dans la sous-préfecture d'Adayllou, le village d'Adaylou lui-même dispose d'un forage (fonctionnant grâce au carburant dont le coût est assumé par la population) et d'un puits (très faible débit). Pour cela, les femmes font quotidiennement la corvée de l'eau pour se ravitailler à un forage situé à environ 10 km de leurs campements. Il y a aussi quelques réservoirs d'eau (l'eau y est cependant rare et très polluée, cause de nombreuses maladies hydriques).

1.3.7 Electricité (EDF)

67. L'antenne de Tadjourah fait partie, ensemble avec Obock et Day, de la subdivision Nord de l'EDF (chaque agglomération urbaine ayant une centrale autonome).

68. L'antenne régionale de Tadjourah dispose une puissance de 1.200 KVA. Elle est chargée de veiller à l'entretien de la centrale qui alimente la ville de Tadjourah, d'installer les compteurs dans les foyers et d'assurer les raccordements. Environ 650 foyers sont actuellement raccordés au système de distribution de l'électricité.

69. Sous la supervision d'un chef de subdivision,¹⁸ l'antenne bénéficie des services de 30 salariés, repartis dans plusieurs services, à savoir : direction, service commercial, centrale et distribution.

1.3.8. Le Service de Travaux Publics.

70. Le Service des Travaux Publics dispose d'une antenne qui a la charge de la réfection et l'entretien des axes routiers du Nord comme aussi des rues du chef-lieu.

71. Le Service bénéficie des services de 10 agents (dont un chef de service, deux chauffeurs et sept techniciens). Le parc d'automobile est constitué de deux camions, trois bulldozers, un chargeur, une niveleuse et un compacteur.¹⁹

¹⁸ L'actuel chef de subdivision Nord est M. Omar Houssein.

¹⁹ Le service forme quatre jeunes de la ville pour faciliter le renouvellement du personnel et favoriser le recrutement futur des jeunes de la région.

1.3.9 Service régional de la jeunesse

72. Le service régional de la jeunesse de Tadjourah gère un complexe sportif de Tadjourah. Il a un personnel très réduit (une gestionnaire affectée par le ministère (mutée à présent), trois gardiens et trois femmes de ménage. Le service, en travaillant en étroite collaboration avec les associations, organise des tournois d'été, le tournoi du Ramadan, toutes les disciplines sportives sont concernées (football à sept, handball, volley-ball).

I.4 DIMENSIONS DE LA PAUVRETE A TADJOURAH

73. La Région de Tadjourah présente des potentialités économiques importantes (voir ci-dessous section I.6). Cependant, une partie importante de sa population est frappée par une très grande pauvreté à cause de la rigueur de son climat, le manque d'eau et l'absence d'activités économiques porteuses.

74. Des franges importantes de la population vivraient près ou au-dessous du seuil de la pauvreté ('pauvreté relative' et 'pauvreté extrême', voir Encadré 5). En suivant les données nationales, cette pauvreté frapperait plus de 80% de la population, soit environ 8.000 ménages. Par ailleurs, comme partout à Djibouti, il y a une forte corrélation entre chômage et pauvreté : en effet, la pauvreté est la plus forte parmi les ménages dont les chefs sont des chômeurs, des travailleurs indépendants ou des inactifs.

Encadré 5 : Les seuils de la pauvreté à Djibouti

Dans la Région de Tadjourah, comme partout ailleurs à Djibouti, la pauvreté monétaire peut être appréhendée à partir de deux seuils de pauvreté:

* Un seuil de *pauvreté relative* de 584 Fdj (soit 3,3\$) par adulte et par jour prenant en compte les dépenses alimentaires et non-alimentaires. En zone rurale, cette pauvreté relative peut atteindre jusqu'à 95% de la population.

* Un seuil de *pauvreté extrême* de 318 Fdl (soit 1,8\$) déterminé sur la base des besoins alimentaires minimaux correspondant à un apport calorifique journalier de 2.115 calories par équivalent adulte.

[Source : Banque Africaine de Développement]

75. Au-delà des différences entre les systèmes de production locaux- qu'ils soient axés sur l'exploitation de la terre agricole, du cheptel animal ou de ressources halieutiques - 'le pauvre' à Tadjourah est ainsi celui qui :

- N'a pas d'accès aux ressources productives disponibles ni de contrôle sur elles (surtout les ressources hydrauliques),
- N'a pas les moyens financiers ou matériels lui permettant d'exploiter les ressources productives ou de les entretenir ou d'en assurer les coûts de fonctionnement (dans le cas surtout des points d'eau) ni enfin la force de travail nécessaire à leur exploitation,
- N'a pas les connaissances techniques appropriées lui permettant d'exploiter d'une manière durable et appropriée la terre et les ressources de la mer,
- N'a pas accès à des services et à des infrastructures sociales de qualité,
- Ne participe pas aux prises de décisions concernant le développement de la région.

76. Par conséquent, la pauvreté locale a plusieurs dimensions, en particulier par rapport aux différents aspects du capital dont dispose la région :

- ➔ **Par rapport au capital physique** : Le manque d'infrastructures sociales et économiques collectives, comme aussi l'incapacité des infrastructures existantes (surtout forages, puits et réservoirs d'eau, mais aussi écoles et postes de santé) à répondre aux besoins de base des populations.
- ➔ **Par rapport au capital humain** : L'incapacité des services techniques déconcentrés de l'état et des services techniques régionaux d'assumer pleinement leur rôle de fournir un appui-conseil approprié aux populations (à cause, à la fois, du manque de ressources humaines, financières et logistiques, comme aussi de l'étendue du territoire régional et l'inaccessibilité de plusieurs localités). L'incapacité des membres du Conseil régional à assumer pleinement leurs responsabilités (cela étant aussi marqué par toute forme de répartition des compétences entre l'état central et la collectivité, malgré les principes de la décentralisation administrative et politique). L'absence de prestataires privés qualifiés et d'ONG capables d'offrir des services de qualité aux populations. Le manque d'initiatives permettant de donner une formation professionnelle adéquate aux jeunes et aux femmes.
- ➔ **Par rapport au capital naturel** : La sévérité des conditions climatiques, la dégradation naturelle ou humaine de l'environnement, le manque d'eau pour les cultures d'irrigation et l'abreuvement des animaux, la non mise en exploitation de terres cultivables disponibles, le surpâturage et la dégradation des rares zones de pâturage, l'incidence de certaines maladies animales, l'absence de ressources ligneuses, et la faiblesse des moyens concernant une exploitation durable des ressources halieutiques potentielles.
- ➔ **Par rapport au capital financier** : L'incapacité des populations à accéder au capital financier, à cause de la quasi-absence de structures bancaires et la faiblesse du réseau de micro-finance. L'insuffisance des moyens financiers au niveau de la Préfecture, ainsi que le manque de fonds d'investissement au niveau du Conseil Régional.
- ➔ **Par rapport au capital social** : Le faible nombre des associations de la vie civile et le manque de moyens et de dynamisme du réseau des associations existantes, le manque de capacités techniques et gestionnaires des responsables des associations, la rareté de groupements de producteurs, en particulier de groupements de femmes, et l'absence de clubs ou centres communautaires pour les jeunes.

I.5 PRINCIPALES CONTRAINTES

77. Le développement social et la croissance économique des populations de la région de Tadjourah font face à plusieurs contraintes ou facteurs de blocage.

a) DANS LE DOMAINE DES ACTIVITES PRODUCTIVES

Agriculture

- ➔ L'aridité du climat et le dégradation naturelle de l'environnement.
- ➔ La salinisation progressive des puits (à cause surtout de l'usage incontrôlé des motopompes) - limitant l'exploitation de terres virtuellement arables.
- ➔ Le manque d'un véritable savoir-faire agricole de populations ayant une tradition essentiellement pastorale.
- ➔ La rareté des terres cultivables.

- La non mise en valeur d'espaces potentiellement propices à l'agriculture (par exemple, dans le secteur de Mabla, à la frontière entre la région de Tadjourah et celle d'Obock).
- L'incapacité de la production agricole locale à couvrir plus de 10% des besoins alimentaires de la population de la région.
- Les difficultés de l'accès des agriculteurs aux produits phytosanitaires, aux semences améliorées et à d'autres intrants agricoles (essentiellement à cause de leurs coûts prohibitifs et de l'absence d'un réseau de distribution adéquat).

Elevage

- La rareté, la mauvaise répartition et la distance des points d'eau – facteur de blocage majeur pour le développement du pastoralisme dans la région.
- La récurrence de la sécheresse affectant négativement l'alimentation du système de citernes enterrées.
- L'apparition récente de l'agriculture sur les sites pastoraux généralement les plus productifs et souvent utilisés comme un zone refuge en saison sèche - cela constituant une source importante de déstabilisation du système pastoral de la région.²⁰
- La réduction des rendements des pâturages (y compris dans des zones traditionnellement favorables comme celle du massif du Goda) à cause de sécheresses récurrentes au cours de ces trente dernières années.
- Les achats de la part des éleveurs des aliments de bétail – achats rendus nécessaires pour pallier à manque de fourrage - dont les prix ont considérablement augmenté au cours des dernières années.
- L'incapacité des ménages d'éleveurs à reconstituer leur cheptel décimé par les sécheresses récurrentes.
- La faiblesse de mesures sanitaires, prophylactiques mises en place et l'incidence de certaines maladies sur les troupeaux.
- Les difficultés de l'accès des éleveurs aux produits vétérinaires de base.
- La dégradation généralisée et constante du tapis végétal.

Pêche

- L'absence de savoir-faire et l'absence d'équipement dans la plupart des localités à l'extérieur de la ville de Tadjourah.
- Le coût relativement élevé du transport des produits de la pêche vers Djibouti-ville (par rapport tout au moins au reste du pays).
- La faible consommation de poisson de la part de la population (seulement environ 1,5 - 2 kg/hab/an au niveau national).
- L'absence de toute cadre de formation de jeunes pêcheurs (l'Ecole de pêche d'Obock, fermée en 1992 à la suite des événements civils, n'ayant jamais repris ses activités).
- La faible diversité et l'insuffisance de l'équipement de base des pêcheurs.
- L'insuffisance en ressources humaines qualifiées de l'administration en charge de la pêche et des associations de pêcheurs.
- L'insuffisance des structures de maintenance des moyens de production et l'insuffisance des infrastructures de conservation, de distribution et de commercialisation du poisson.

Eau et Environnement

- Le manque d'eau potable rendant difficiles et précaires les conditions de vie des populations de la plupart des zones de la région de Tadjourah, sauf quelques rares exceptions – ce manque apparaissant particulièrement grave dans certains secteurs (comme celui de Dalha, Balho, Boli et Magalé).

²⁰ Voir : F. Bart - S. Morin- J.N. Salomon (2001) *Les montagnes tropicales : identités, mutations, développement*. (DYMSET/ CRET, Espaces Tropicaux n.16).

- A cause des sécheresses récurrentes, la non-alimentation des citernes enterrées par les pluies - cela créant un manque d'eau potable chronique pour les familles des éleveurs.
- Le manque et/ou le coût prohibitif du carburant – ce fait ne permettant pas aux populations d'utiliser les forages (par exemple dans les zones d'Andaba, Adayllou et Assa Guella).
- Un système d'adduction d'eau trop vétuste créant des problèmes de manque d'eau dans certains centres habités (par exemple dans le très peuplé village de Dorra).
- Dans certains secteurs (comme ceux de Weima et Dalha, dans les localités de Moulhoulé, Dambaro, Hambisso, etc.), les destructions régulières des puits cimentés ou traditionnels non-protégés par des margelles, par la crue ou le ruissellement des eaux.
- Le manque de toute forme de protection des citernes contre les animaux sauvages, les reptiles, les moustiques et les animaux domestiques qui y meurent et qui rendent l'eau polluée et dangereuse à l'usage humain (aussi, la présence d'algues étant le signe de vieillissement de mauvaise qualité de l'eau).
- Le manque de protection autour des citernes enterrées provoque des accidents mortels relativement fréquents (surtout pour les enfants des populations riveraines).
- Dans plusieurs secteurs, les retenues d'eau sont vétustes et dégradées (faute d'entretien et de maintenance) et n'arrivent à approvisionner les populations que pendant quelques mois par an.
- Plusieurs points d'eau existants sont pollués à cause des hydrocarbures rejetés par les motopompes (par exemple à Fitillou ou Assa Guélla).
- Dans plusieurs villages (comme Bankoualé, Dittillou et Guirrori), l'eau des sources est très polluée et cause de nombreuses maladies hydriques (en effet, les animaux y boivent directement, les enfants s'y baignent et les femmes y lavent leurs vêtements).
- Les coupes abusives de bois et l'exploitation sauvages des forêts du mont Goda (surtout les années 1960 et 1970, pour les constructions en bois de la ville de Tadjourah) ont créé des problèmes environnementaux de longue durée
- La dégradation constante de tout l'écosystème de la forêt de Dayi.
- Dans toute la région, comme ailleurs à Djibouti, l'état du tapis végétal est des plus préoccupants, la dégradation des groupements végétaux étant très forte soit au niveau des structures de végétation que de leurs composantes floristiques.²¹

Encadré 6 : Etat des lieux en matière d'hydraulique rurale

Un rapport commissionné par la Direction de l'Eau et financé par l'UNICEF en 2006 avait fait l'état de la situation hydraulique dans la région de Tadjourah. (*)

En particulier, ce rapport avait identifié des interventions prioritaires concernant les puits et les retenues de la région de Tadjourah, en particulier par rapport à leur construction, protection contre les crues, réhabilitation et équipement.

A cet effet, il avait identifié 26 endroits où des ouvrages hydrauliques existantes nécessitent des mesures de protection, la construction de margelles de sécurité et des travaux d'approfondissement. Le rapport avait aussi identifié 9 puits (surtout dans la sous-préfecture de Dorra) qui nécessitent des travaux importants de réhabilitation.

(*) S. K. Youssouf et équipe de chercheurs, (2006) *Etat de la situation hydraulique dans le District de Tadjourah*, UNICEF, Djibouti

²¹ F. Bart-S. Morin- J.N. Salomon (op. cit.)

b) DANS LE DOMAINE DES INFRASTRUCTURES SOCIO-COLLECTIVES

Education et formation

- L'éloignement des centres scolaires de certaines populations vivant dans des zones enclavées - ceci ne permettant pas aux enfants d'être scolarisés ou alors les obligeant à parcourir quotidiennement de longues distances.
- L'insuffisance d'infrastructures scolaires d'accueil de base (dortoirs, réfectoires scolaires, transport scolaire).
- L'insuffisance des programmes de formation professionnelle pour les adultes (surtout à l'intention des jeunes chômeurs et des femmes).
- Un taux élevé d'absentéisme chez les enseignants de l'école primaire.
- La perte d'un certain savoir-faire traditionnel (par exemple, la relève des forgerons traditionnels, appelés '*toumal*', ne semble pas assurée, et les produits d'importation exercent une grande concurrence avec les produits manufacturés localement).²²
- Du fait du lien presque inexistant entre le Centre de Formation Professionnelle des Adultes (CFPA), le marché du travail et les autres acteurs de la formation professionnelle, les élèves formés dans ce centre ne trouvent pas directement un emploi rémunéré (cela montrant le décalage existant entre la nature de cette formation et les besoins du marché du travail local).
- L'utilisation insuffisante de la main d'œuvre locale de la part des entreprises qui opèrent dans la région.
- Le manque d'équipement approprié au niveau des quelques centres de formation existant.

Santé

- L'insuffisance des structures sanitaires de base, surtout par rapport à leur répartition, à leur personnel et à l'équipement (panneaux solaires, eau potable, etc.).
- Les problèmes liés à l'enclavement et inaccessibilité de plusieurs localités (cela rendant difficile voire impossible toute évacuation de malades graves vers les structures sanitaires du chef-lieu).
- L'incidence très grave du paludisme dans certaines zones.
- La propagation du VIH/SIDA et des maladies ou infections sexuellement transmissibles (IST), notamment chez les femmes et les jeunes.
- Les conséquences physiques et psychologiques de la pratiques traditionnelle - pourtant illégale - des mutilations génitales féminines/MGF (concernant plus de 90% des femmes).
- La vulnérabilité spécifique des femmes à l'accouchement (le taux de mortalité à l'accouchement pouvant être estimé, comme ailleurs à Djibouti, à 740 pour 100.000).²³

Eau et assainissement

- La distance et la mauvaise répartition des points d'eau de certaines communautés (par exemple, dans celles vivant dans les villages de la zone côtière) - cela ayant des conséquences néfastes sur la condition physique des hommes et du bétail.²⁴
- L'importance des maladies hydriques, liées à la mauvaise qualité de l'eau (diarrhées et dysenterie, ainsi que des cas de choléra).
- La propagation des épidémies (choléra et paludisme) et des maladies diarrhéiques à cause du manque d'hygiène, de moyens appropriés de conservation des eaux potables (citernes enterrées, bidons sur le bord de la route nationale) et des aliments.

²² Voir à ce sujet : F. Piguet (1998) *Des Nomades entre la ville et les sables. La sédentarisation dans la Corne de l'Afrique* (Paris, Karthala).

²³ L'un des taux les plus élevés au monde. Cette situation est due à la fois à un taux élevé de fécondité, à l'anémie provoquée par la malnutrition et à la pratique répandue des mutilations génitales

²⁴ Il est fréquent dans certaines régions, de devoir consacrer une journée pour se rendre au point d'eau, avec le bétail et les ânes pour porter les bidons d'eau, de rester une journée sur les lieux, de consacrer une nouvelle journée pour retourner au campement, à proximité des pâturages, d'y rester un jour ou deux, puis de devoir déjà recommencer le cycle

- Le manque de sensibilisation de la population sur les questions d'hygiène, d'assainissement et de santé publique - ceci étant la cause de nombreuses maladies hydriques (liées à la consommation d'eau contaminée).
- La dégradation constante des ouvrages hydrauliques existants faute d'usure des installations et de maintenance satisfaisante, comme aussi des coûts d'exploitation à la charge des populations (achat de carburant pour les forages).

Tourisme

- L'insuffisance des infrastructures touristiques de base.
- L'absence de personnel qualifié, capable de gérer de manière approprié l'industrie touristique.
- L'absence de sécurité ne permettant pas l'organisation de tours dans les zones montagneuses.
- La pratique d'un certain type de 'tourisme sauvage' voire de 'colonies des vacances' ayant des conséquences néfastes sur l'environnement (dégradation des habitats naturels, pollution des réserves hydrauliques, etc.).

Institutions, vie associative et ressources humaines

- L'incapacité des structures bancaires et financières d'octroyer des prêts aux groupements et associations.
- La faiblesse institutionnelle et managérielle des groupements, associations ou coopératives existantes.
- Le manque de personnel qualifié au niveau du Conseil régional.
- La surcharge de travail des jeunes filles et des femmes à cause de problèmes culturels (statut social de la femme), mais aussi de l'insuffisance d'équipements pour l'allègement des travaux de la femme (corvées d'eau).
- Les conséquences financières et sanitaires néfastes de la pratique du 'khat' (sur les budgets familiaux, même chez les familles les plus défavorisées, comme aussi sur la santé des personnes (maladies cardiovasculaires)).

I.6 PRINCIPALES POTENTIALITES

78. Plusieurs potentialités pourraient cependant permettre de réduire sensiblement l'impact des contraintes naturelles, sociales et économiques auxquelles doit faire face la Région. Cela conduirait graduellement à la création des conditions favorables à un développement social et économique durable au niveau local. Ces potentialités concernent les différents aspects du capital de la région.

CAPITAL NATUREL

a. Pour l'élevage

- Des formes d'exploitation plus durables des ressources naturelles locales pourrait permettre de développer d'une manière plus durable l'élevage de chèvres et de dromadaires (par exemple, dans le secteur de Hagandé, dans la sous-préfecture de Dorra).
- Le massif montagneux du Goda, avec ses facteurs bioclimatique propres, son relief accidenté, ses vallées profondes et ses sources d'eau pérennes le long des lits des oueds offre des potentialités forestières relativement importantes (il comprend la forêt primaire du Day, l'unique forêt du pays, qui recèle 60% de la biodiversité du pays) propice à la pratique de l'élevage bovin.

b. Pour la pêche

- Une exploitation durable de ressources halieutiques pourrait contribuer à créer des emplois, améliorer la sécurité alimentaire des ménages de la région et créer des revenus monétaires considérables.
- La Région est ouverte sur la façade maritime et dispose d'un potentiel réel pour le développement de la pêche à haute valeur ajoutée.

Encadré 7 : L'or blanc du Lac Assal

Le Lac Assal possède un très important potentiel salin. Constituant le point le plus bas du continent africain à 153 mètres en dessous du niveau de la Mer Rouge, une partie du lac demeure sous un épais dépôt de sel d'une teneur de 380g/l répartie sur 100 km².

Depuis au moins 1998, l'extraction produit plusieurs centaines de milliers de tonnes par an, générant un revenu de plusieurs millions de dollars. Depuis la libéralisation du secteur, cependant, plusieurs opérateurs privés ont reçu un agrément d'exploitation et d'exportation. Parmi ces opérateurs, une société américaine (*Société d'exploitation du Lac, SEL*) occupe une place prépondérante.

[Source : Revue 'Marché tropicaux et méditerranéens', mai 2000]

c. Pour l'agriculture

- Dans certaines zones (Dorra, Guirrori, etc.), la production de fruits et légumes pourrait améliorer l'état nutritionnel local et apporter des revenus aux ménages.
- L'expérience des populations dans la gestion traditionnelle de jardins d'arbres fruitiers.
- Le développement de la culture du palmier-doum dans certaines zones favorables, en raison de la demande de ses sous-produits (vin de palme pour la médecine traditionnelle, feuilles pour l'artisanat).

d. Pour le commerce

- Du fait de sa proximité avec l'Éthiopie, la sous-préfecture de Dorra, et le village de Dorra en particulier, pourrait développer davantage une vocation d'échange et de commerce.

e. Pour le tourisme

- La ville de Tadjourah présente plusieurs potentialités pour le développement de l'industrie touristique de base (voir Encadré ci-dessous), sur la base aussi des expériences dans le domaine de 'tourisme solidaire'. Cela permettrait la relance de métiers de restauration et de l'hôtellerie, la création de nombreux emplois et la création et/ou l'aménagement des sites touristiques.

Encadré 8 : La ville de Tadjourah et ses potentialités touristiques

Tadjourah est probablement la seule ville du pays qui a conservé des éléments d'un passé historique glorieux.

Elle est surnommée à juste titre 'la ville blanche', en vertu des ses maisons basses et d'un blanc de chaux éclatant, alignées sur le littoral.

La ville compte sept mosquées traditionnelles (dont une qui remonterait au XV-XVI^e siècle) et une moderne, elle aussi blanche, souvent avec parties bleues ou ocres.

La plupart des édifices publics sont fortement marqués par le style mauresque, notamment par les grandes arcades et les galeries abritées du soleil (y compris l'ancienne Eglise catholique). La '*Maison d'Arthur Rimbaud*' (le poète français qui séjourna dans la ville en 1885-86) a été reconstituée. Le fort perché, avec sa tour et son enceinte, rappelle les anciennes fortifications du sultanat.

La '*Plage les Sables Blancs*', qui se trouve à peine à quelques kilomètres de la ville de Tadjourah, est réputée pour être probablement la plus belle du pays et offre à proximité du corail et des fonds marins magnifiques.

- D'autres localités présentent aussi d'importants atouts touristiques. A Randa, par exemple, le climat est très agréable et doux pendant l'été, et le nombre des touristes pourrait augmenter sensiblement (il y a déjà un centre touristique à Dittilou et le développement de formes de 'tourisme solidaire' à Ardo et Bankoualeh). A Dorra, l'intérêt des touristes pour le commerce caravanier traditionnel de sel pourrait être davantage canalisé. Certaines communautés de pêcheurs de la zone côtières pourraient intégrer entreprendre des activités en faveur des touristes (visites accompagnées de lieux marins, appui logistique à la plongée, etc.)

CAPITAL HUMAIN

- Le savoir-faire des populations de la région en matière d'élevage, malgré un environnement difficile et des conditions climatiques austères. En particulier, les éleveurs des régions montagneuses au nord-ouest de Tadjourah, ont toujours exercé dans leur histoire un grand esprit d'initiative, en pratiquant tour à tour, selon les circonstances, l'élevage de bovins, les métiers de caravaniers (entre le port de Tadjourah et les hauts plateaux), la pratique de la petite agriculture, les activités d'artisanat, voire même des métiers liés au tourisme.²⁵
- L'existence de quelques ONG et associations locales, comme par exemple l'Association des Femmes de Tadjourah, capables d'assurer différents services et ayant acquis une expérience considérable.
- Le savoir-faire des femmes en matière d'artisanat (dans la zone de Randa, par exemple, dans les villages d'Ardo et de Bankoualeh, au niveau d'associations féminines).
- Les activités de l'antenne du 'Centre de Formation Professionnelle des Adultes' (CFPA), opérationnel à Tadjourah depuis 1980, et qui dispense des formations dans le domaine de la plomberie et les installations sanitaires. L'Electricité de Djibouti et les Forces Françaises stationnées à Djibouti (FFDJ) sont les principaux recruteurs des élèves sortis du CFPA.
- Toutes les populations ont une forte conscience de la nécessité d'une formation appropriée pour une meilleure gestion des ressources hydrauliques, afin de les préserver et de les exploiter dans des meilleures conditions.
- L'existence d'un cadre législatif favorisant la promotion sociale et économique de la femme et définissant les axes stratégiques d'une politique appropriée.

CAPITAL SOCIAL

- La richesse des traditions culturelles de la région (voir encadré ci-dessous).
- La prolifération d'associations, groupement ou coopératives dans toutes les localités de la région, qui, malgré une grande faiblesse institutionnelle, démontrent l'existence d'un capital social considérable.²⁶

CAPITAL PHYSIQUE

- L'élimination progressive de l'enclavement de la Région, en général, et de la capitale régionale, en particulier, grâce à la construction de la nouvelle route reliant Tadjourah à Obock, et de l'amélioration de la route reliant Tadjourah à la ville de Djibouti.

²⁵ Voir à ce sujet : Collectif, *Population de Djibouti, recherches sociodémographiques*, Paris, L'Harmattan, 2008.

²⁶ A part l'association des femmes de Tadjourah, déjà mentionnée, on compte de nombreuses organisations. Il suffira citer les suivantes : l'Association agricole de Toha (Randa), la Coopérative agricole de Randa, la Coopérative agricole de Bankoualé (Randa), la Coopérative agricole d'Ambabo (Tadjourah) ou la Coopérative agricole de Wahima (Alaylou).

Encadré 9 :

Capital social et organisation sociale traditionnelle à Tadjourah

Le sultanat de Tadjourah est l'un des quatre sultanats historiques qui se sont maintenus à l'intérieur des limites de l'Etat moderne. Dans cette structure politique traditionnelle, le sultan (appelé *dardar*) est assisté par des vizirs (appelés *bonoïta*), avec plusieurs territoires tribaux, appelés *makabantu*.

Avec la création de l'état moderne, cependant, le rôle de tous les chefs tribaux a sensiblement diminué – le pouvoir d'un sultan comme celui de Tadjourah étant désormais presque symbolique. Pourtant, le chef de tribu traditionnel (le *makabantu*) garde un rôle moral considérable, surtout par rapport aux arbitrages de conflits dans les zones rurales.

Toute l'organisation tribale traditionnelle des Afars reposait sur le respect mutuel et la solidarité, celle-ci s'exerçant à tous les niveaux de l'échelle sociale. Parmi les institutions tribales traditionnelles, particulièrement importante était, et, d'une certaine mesure, est encore, celle de la *fi'ma*, une 'organisation regroupant les ressortissants des plusieurs tribus. La *fi'ma* est une sorte de code d'entraide, de solidarité et de protection. A Tadjourah, l'institution de la *fi'ma* est parallèle à celle de la tribu, et constitue un véritable système d'encadrement social, permettant, entre autres, le règlement de litiges et des entreprises collectives.

En tant que solidarité, elle s'exerce tant au moment des défaillances physiques (maladies) qu'à la suite d'événements occasionnant de fortes dépenses (mariage, funérailles) – le *fi'ma* prenant, par exemple, en charge le coût de certaines cérémonies. Ainsi, au niveau de la classe d'âge, au-delà même des liens tribaux, la *fi'ma* assure une certaine cohésion sociale, entente fraternelle et discipline rigoureuse

[Source : F. Piguet, *Des nomades entre la ville et les sables*, Karthala Paris, 1999]

DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

II.1 VISION DU DEVELOPPEMENT

79. A court et à moyen terme, les objectifs du PDR/Obock correspondent aux priorités définies par l'*Initiative Nationale pour le Développement Social* (INDS), le nouveau cadre central de la politique de développement social et économique du pays,²⁷ à savoir :

- La promotion de l'accès des populations aux services sociaux de base et développer les infrastructures routières, culturelles et sportives,
- La restructuration de l'appareil productif, afin de créer des emplois pour éradiquer la pauvreté et réduire le chômage,
- L'assistance aux personnes en grande vulnérabilité, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et s'intégrer dans la société.

²⁷ Voir: INDS (2008) *Eléments de perspectives 2008-1011*.

II.2 AXES STRATEGIQUES

80. A la lumière des résultats de l'étude diagnostique et des concertations avec les différents acteurs locaux, la Collectivité de Tadjourah identifie un domaine d'investissement principal, à savoir ***l'appui aux activités productives*** (en particulier aux activités agro-pastorales) en tant que système de production et mode de vie. Traduit par un ensemble d'initiatives à la fois au niveau régional et au niveau local, cela comprend :

A. ***Un volet concernant le CAPITAL PHYSIQUE régional***, notamment par rapport à la création et/ou réhabilitation d'ouvrages hydrauliques essentiels (puits cimentés traditionnels, citernes enterrées, sources), la création de petits équipements marchands (marché, locaux de stockage des produits agricoles, abattoir) et de centres de culture, d'apprentissage et de loisirs (CDC, ateliers pour les femmes artisans).

B. ***Un volet concernant le CAPITAL NATUREL régional***, notamment par le biais de:

B.1 Un appui à la pratique associée des activités agricoles, pastorales et piscicoles, y compris des travaux d'aménagement de zones de production (terres arables de périmètres agro-pastoraux), accompagnés par des mesures de sensibilisation et formation des producteurs (services dispensés par des auxiliaires).

B.2 Des mesures concernant la protection, réhabilitation et valorisation de l'environnement, y compris :

- (a) L'assainissement et l'hygiène des zones urbaines (par un système rationnel et durable de collecte et gestion des déchets domestiques dans la ville de Tadjourah),
- (b) La défense et la valorisation de certains éco-systèmes uniques (par exemple, les mangroves marines de Godoria ou les zones forestières du massif du Goda et du Mabla (forêts de Ditolou, Birsiha, Madgoul au pied de mont Moussa Ali. 2021m altitude),²⁸
- (c) La protection des terres cultivées et de l'habitat (protection contre la crue des eaux),
- (d) La protection des points d'eau contre la pollution (insectes, reptiles, animaux sauvages),
- (e) La sensibilisation des producteurs au sujet de la salinisation des terres due aux méthodes d'irrigation,
- (f) Une réflexion sur les caractéristiques d'une industrie touristique 'solidaire', qui soit créatrice d'emplois et respectueuse des ressources environnementales.

81. La Collectivité de Tadjourah a aussi identifié d'autres dimensions importantes du développement social et économique de ses populations :

- ***Par rapport à la valorisation de son CAPITAL SOCIAL et son CAPITAL HUMAIN***, la Collectivité reconnaît de ne pas être en mesure de susciter à court terme des initiatives précises. Cependant, elle souhaite démarrer une réflexion approfondie sur ces deux domaines, à la fois en terme d'objectifs, modalités et procédures. Elle désire ainsi créer *des espaces de concertation et de réflexion* entre tous les acteurs locaux et avec les principaux partenaires externes, de manière à mieux préciser les mesures les plus appropriées à entreprendre. Cela concernerait en particulier :

- (a) Le renforcement de la vie associative sur toutes ses formes (groupements de producteurs, coopératives plus ou moins formelles, associations féminines, associations de jeunes),

²⁸ A cela on devrait ajouter la protection du site archéologique de Maka Arassou.

(b) La consolidation des liens de solidarité et d'entraide au sein des communautés de base,
(c) L'appui à l'émergence de nouvelles formes de vie associative adaptées au contexte local,
(d) Le contenu et les modalités d'une formation techniques et professionnelle dispensés aux jeunes (garçons et filles), en fonction surtout des demandes du marché (cela touchant à la fois aux métiers traditionnels (agriculture, élevage et pêche), aux services (plomberie, maçonnerie, électricités, mécanique, etc.) et aux métiers nouveaux (informatique).

- Enfin, par rapport à son **CAPITAL FINANCIER**, les responsables de la Collectivité de Tadjourah envisagent de prendre contact avec un certain nombre de partenaires, pour la mise en œuvre d'un système de micro-finance approprié aux besoins des populations. Le capital financier de la région pourra ainsi être développé, notamment pour appuyer des activités génératrices de revenus (en particulier auprès des femmes et des jeunes) et relancer les activités de l'élevage (reconstitution du cheptel) et de l'agriculture (acquisition d'intrants et matériels agricoles).

Encadré 10 :

La politique du gouvernement en matière de mutilations génitales féminines

Le gouvernement djiboutien a adopté depuis 1985 une loi interdisant la pratique des mutilations génitales féminines (MGF), mais son application est rendue difficile en raison des contraintes culturelles.

L'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD) n'a pas ménagé ses efforts pour mener des campagnes de sensibilisation à travers différents ateliers et séminaires.

Le Ministère pour la Promotion de la Femme s'efforce, depuis sa création en mai 1999, de faire respecter les législations nationales de lutte contre les mutilations génitales féminines, d'encourager une plus grande participation des femmes aux enjeux nationaux, et de favoriser le développement des ONG féminines.

II.3 INVESTISSEMENTS

82. La stratégie de développement régionale comporte deux types d'investissements, à savoir : (a) des investissements productifs visant à promouvoir les activités de production des ménages, pour améliorer leur sécurité alimentaire, augmenter les revenus et favoriser la croissance économique; et (b) des investissements socio-collectifs destinés à améliorer les conditions de vie de la population et l'accès aux services de base.

a) **INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS**

- 1. Agriculture :** L'axe principal du développement agricole concernera la mise en exploitation de terres cultivables, en vue d'améliorer l'autosuffisance alimentaire des ménages et la production éventuelle d'un revenu d'appoint (grâce à la vente des produits agricoles et des produits non-vivriers, par exemple les sous-produits du palmier-doum). Un autre axe concerne l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants agricoles de base (outillage agricole, produits phytosanitaires, semences).
- 2. Pêche artisanale :** Des mesures précises concerneront la formation des jeunes aux principales techniques de la pêche artisanale, et des actions de microcrédit permettant aux pêcheurs de s'équiper en matériel de pêche essentiel.

Encadré 11 :

Axes stratégiques de la pêche à Djibouti

Dans le 'Schéma directeur de la pêche', document officiel de politique de développement de la République de Djibouti, les axes stratégiques et les actions correspondantes s'articulent en cinq grands thèmes:

- appui aux petits opérateurs économiques;
- appui aux exportateurs potentiels;
- renforcement de l'administration;
- préservation de l'environnement;
- pérennisation des infrastructures productives.

[Source :Schéma directeur de la pêche, 2004]

3. Elevage : Le développement de l'élevage concernera en priorité la création et/ou la gestion de points d'eau, le traitement du cheptel contre les maladies les plus courantes, l'amélioration de la sécurité alimentaire des familles des éleveurs, comme aussi l'aide aux éleveurs qui ont perdu leur cheptel à la suite des sécheresses récurrentes.

b) INVESTISSEMENTS SOCIO-COLLECTIFS

4. Hydraulique : Les principaux éléments des investissements hydrauliques concernent les éléments suivants : (i) la protection des puits sujets à effondrement (sur un total de plus de 300 puits); (ii) la réhabilitation et la mise en fonctionnement de forages détruits (plusieurs sur un ensemble de 25 forages); (iii) la réhabilitation des puits (ensevelis par les crues des oueds); (iv) la protection des sources (une trentaine sur tout le territoire); et la réhabilitation de nombreuses retenues d'eau (sur un total d'environ 70 retenues).

5. Ressources humaines : Des initiatives précises concerneront l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'enseignement scolaire ainsi que la formation professionnelle des jeunes et des femmes dans les domaines productifs essentiels, à savoir élevage, pêche et agriculture comme aussi dans des métiers nouveaux (restauration, métiers liés au tourisme).

6. Santé : L'amélioration de l'accès à la santé de la part de toutes les communautés, même celles qui habitent les zones les plus enclavées et inaccessibles. Les investissements concerneront la création et l'équipement de nouveaux postes de santé primaire et la réhabilitation et l'équipement des postes de santé existants – en particulier pour une meilleure prise en charge de la grossesse et des accouchements.

II.4 STRATEGIE D'INVESTISSEMENT TRANSVERSALE

83. La mise en place de la stratégie d'investissement de la région privilégiera la création d'emplois ruraux, surtout pour les jeunes et les femmes.

- A la lumière des orientations nationale de l'INDS, de nombreux projets sociaux pourront être réalisés grâce à l'adoption de la méthode dite de la '*haute intensité de main d'œuvre*' (HIMO). Moyennant le payement d'un salaire aux travailleurs, cette approche permettra la création d'emplois saisonniers dans la réalisation de projets sociaux (travaux et d'ouvrages d'intérêt communautaire) et la mise en place d'un système flexible de protection sociale.